



CHAMPIONNAT FÉDÉRAL INTERCLUBS VÉTÉRANS

RÈGLEMENT 2026

Article 1. PRINCIPE

LE CHAMPIONNAT FÉDÉRAL INTERCLUBS VÉTÉRANS

Il s'adresse tant aux équipes Dames qu'aux équipes Messieurs et Mixtes. Il vise à désigner, chez les unes et les autres, le meilleur club de la Fédération Belge Francophone de Pétanque. Les deux compétitions se déroulent le même jour et au même endroit.

COMPOSITION DES ÉQUIPES

Les équipes sont composées

- de joueurs belges ou étrangers (*) ;
- de joueurs régulièrement licenciés à la F.B.F.P. ;
- de joueurs non suspendus
- **en messieurs/mixtes, une dame ou deux par tripléte**

(*) Non-Résidents (Licence 5xxxx)

Un maximum de 3 joueurs non-résidents (€) sera admis par club et ce dans la composition désirée.

Le Championnat Fédéral est directement qualificatif, en fonction du quorum établi par le Comité Faïtier, pour le Championnat de Belgique Interclubs.

Article 2. RÈGLEMENT

CHAMPIONNAT FÉDÉRAL

La compétition se déroule conformément au Règlement Officiel International de Pétanque (R.O.I.P.), tel que paru dans sa dernière édition (01-01-2021).

DÉROULEMENT DES PARTIES - CARTES DE MATCHES

Tous les matchs se jouent en 13 points.

Le capitaine de chaque club reçoit, lors de chaque tour, une carte de match comportant les indications (adversaires et terrains) pour chaque doublette/tripléte. Il est tenu, dès la fin des parties, de les ramener, complétées, au secrétariat.

La responsabilité de la table ne peut être engagée en cas de communication erronée de résultat.



CHAMPIONNAT FÉDÉRAL INTERCLUBS VÉTÉRANS

RÈGLEMENT 2026

TENUE

Dès le début du championnat, joueurs et joueuses sont tenus de porter visiblement une tenue identique (vêtements et/ou survêtements de même texture et coloris).

L'arbitre ou le jury du jour pourront attribuer une dérogation au point précédent, et ce, en fonction des conditions climatiques.

Le torse nu et les pieds nus ne seront pas admis. (Chaussures fermées obligatoires, espadrilles interdites).

Les pantalons à trous sont strictement interdits même si les trous sont cachés ou obstrués.

Le jean, le bermuda et le short sportif juste au-dessus du genou sont autorisés.

Tous les joueurs qui n'observent pas ces prescriptions seront exclus de la compétition après avoir reçu un premier avertissement de l'arbitre.

Article 3. PARTICIPATION

CHAMPIONNAT FÉDÉRAL TRIPLETTES VÉTÉRANS MESSIEURS/MIXTES

La compétition messieurs/mixtes est ouverte à tous les clubs.

CHAMPIONNAT FÉDÉRAL DOUBLETTES VÉTÉRANS DAMES

La compétition dames est ouverte à tous les clubs.

LICENCE

Les joueurs et les joueuses doivent être en possession de leur licence pour tous les championnats fédéraux.

En cas d'absence de licence, le joueur ou la joueuse se trouvant sur le listing fédéral pourra participer au championnat suivant le versement d'une amende de 20 euros à la caisse du championnat.

Aucun document émis par une autorité judiciaire ou administrative ne sera admis en lieu et place de la licence.

RÉSERVES

Au cours d'une même journée on peut inscrire 1 réserve nominative pour chaque triplète ou doublette. Un joueur de réserve peut être aligné par triplète. Un joueur de réserve peut remplacer un joueur entre deux mènes et ne peut plus être remplacé par la suite au cours de la même partie. Le capitaine signale le changement à la table de marque ou à l'arbitre.

Une réserve peut être alignée après chaque tour. Le capitaine signale le changement à la table de marque avant de l'aligner et on le marque sur la feuille de match.

Le joueur/la joueuse sortant(e) ne peut réintégrer que la même triplète ou doublette.

Il est admis qu'un club qualifié pour la phase suivante de la compétition (après les sorties de poules), introduise à son gré, toute modification qu'il juge utile dans la composition de ses équipes. Ces modifications interviendront avant le début des matchs de la seconde phase (élimination directe). Une fois la (les) modification(s) effectuée(s), la composition ne pourra plus être modifiée.

Article 4. DATE

Le Comité Fédéral se réserve annuellement le choix de la date du championnat fédéral.

Article 5. PROTECTION

La compétition fait l'objet d'une protection « Vétérans » au niveau fédéral.

Article 6. DROIT D'EXPLOITATION

Le droit d'exploitation est fixé à 500 euros.

Article 7. RÉGULARISATION DES INSCRIPTIONS

PRÉALABLEMENT :

Les inscriptions seront reçues par l'entremise **des clubs** via le [formulaire en ligne](#) sur le site de la F.B.F.P.

Celles-ci seront impérativement clôturées le mercredi précédant la compétition à 19h00 au plus tard.



CHAMPIONNAT FÉDÉRAL INTERCLUBS VÉTÉRANS

RÈGLEMENT 2026

LE JOUR DE LA COMPÉTITION :

Vérification des licences et du port des tenues.

Les équipes inscrites doivent se présenter le jour de la compétition pour la régularisation de leur inscription au secrétariat du C.F.I.V. entre 8h30 et 9h45.

Article 8. DROIT D'INSCRIPTION

La participation à la compétition est gratuite.

Article 9. FORMULE

Pour que le championnat fédéral se déroule, au minimum 8 clubs doivent s'être inscrits, tant en dames qu'en messieurs/mixtes.

DE 8 À 16 CLUBS

Le championnat se déroule en deux phases :

PREMIÈRE PHASE (MATIN)

Les clubs sont répartis, par tirage au sort, en poules de 3 ou 4 en fonction du nombre de clubs inscrits.

A l'issue des poules :

- les clubs ayant deux victoires sont versés en 1^{ère} catégorie ;
- les autres en 2^{ème} catégorie.

PHASE FINALE (APRÈS-MIDI)

Élimination directe.

Un tirage intégral aura lieu à l'issue des poules et de chaque tour.

COMPOSITION D'ÉQUIPE

Entre les deux phases, le capitaine d'équipe pourra modifier la composition de ses doublettes/triplettes, et ce, dans la seule limite des joueurs inscrits sur la feuille de composition d'équipe remise au secrétariat avant le début de la première phase.

Dans ce cas, il remettra, au secrétariat, une nouvelle feuille de composition d'équipe.

17 CLUBS ET PLUS

Le Championnat Fédéral se déroule en 5 tours avec tirage intégral. Dans la mesure du possible, un club rencontre 15 adversaires issus de clubs différents.

Article 10. BUT

Par dérogation au R.O.I.P., et en fonction de la largeur des terrains, lors de son lancer, la distance entre le but et un terrain interdit sera au minimum de :

- 50 centimètres pour des terrains d'une largeur de 2 mètres
- 75 centimètres pour des terrains d'une largeur de 3 mètres
- 100 centimètres pour des terrains d'une largeur de 4 mètres

Dans tous les cas, il sera au minimum distant de 50 centimètres de la ligne de fond de terrain.

Article 11. PRIX

Le club champion reçoit un trophée et un souvenir par joueur, les deuxième et troisième(s) classés reçoivent chacun un trophée.

2^{ÈME} CATÉGORIE (8 à 16 clubs)

Les clubs finalistes reçoivent chacun un trophée.

Article 12. DISCIPLINE

INFRACTION

Toute infraction au R.O.I.P. ou au présent règlement relève du Code de Discipline de la F.B.F.P.

ABSENCE

Un club absent le jour de la compétition ne peut être remplacé.

Tout club inscrit doit obligatoirement se présenter le jour de la compétition fédérale et aligner au minimum :

- 6 joueurs dans la compétition messieurs et mixtes
- 4 joueuses dans la compétition dames

Le Comité Fédéral se réserve le droit d'étudier les motifs invoqués par le club absent.

Le cas échéant, il peut sanctionner le club concerné.



CHAMPIONNAT FÉDÉRAL INTERCLUBS VÉTÉRANS

RÈGLEMENT 2026

En cas d'absence non justifiée, le club absent sera interdit, l'année suivante, de participation aux :

- Eliminatoire Provinciale Interclubs Vétérans (si existante)
- Championnat Fédéral Interclubs Vétérans
- Championnat de Belgique Interclubs Vétérans

DOPAGE

De par son inscription, tout participant s'engage à accepter et à se conformer aux prescriptions qui lui seront données en cas de contrôle anti-dopage.

TÉLÉPHONES PORTABLES

L'usage des téléphones portables est interdit aux joueurs pendant la compétition sur l'aire de jeu.

ALCOOL, TABAC ET SUBSTANCES INTERDITES

Des contrôles d'alcoolémie pourront être effectués de manière sporadique à partir des demis finales de la catégorie A et en finale de la catégorie B.

La consommation d'alcool, de tabac, de produits stupéfiants et de substances interdites est strictement prohibée pendant toute la compétition sur l'aire de jeu.

Pour rappel :

- Rappel : depuis le 1er janvier 2025, il est interdit de fumer dans les enceintes sportives et aux abords immédiats.
- Il est interdit de quitter les terrains sans autorisation de l'arbitre.

Article 13. JURY

Le jury est composé, au minimum, de 3 personnes désignées par la Présidente Sportive Fédérale.

Le jury peut prendre toute mesure utile pour assurer la bonne marche de la compétition et peut statuer sur tout cas non prévu au présent règlement, en s'octroyant la possibilité de transmettre tout litige à la Commission de Discipline.



CHAMPIONNAT FÉDÉRAL INTERCLUBS VÉTÉRANS

RÈGLEMENT 2026

Article 14. SECRETARIAT

Le secrétariat du jour est accessible uniquement sur demande.

Critères d'Organisation des Championnats Fédéraux.

Tous les cas non prévus au présent règlement, ainsi que les cas de force majeure sont réglés en premier et dernier ressort par le jury de l'organisation.